

# Répression antisyndicale au lycée Marie Curie : l'arbitraire pour sanction !

Le 8 juillet 2020 notre collègue Yann, AED au lycée Marie Curie à Strasbourg, a été convoqué devant la commission consultative paritaire (CCP) dans le cadre de la procédure de licenciement lancée par la direction de son établissement. Un rassemblement de soutien initié par l'intersyndicale de l'éducation du Bas-Rhin avait réuni plus de 60 personnes.

Au début du mois d'août, la direction du lycée Marie Curie a informé notre collègue de son licenciement à la date du 31 août 2020, transformant le non-renouvellement en licenciement sans qu'il ne soit convoqué à un entretien préalable, ni informé de l'avis de la CCP.

Repousser la suspension avec traitement jusqu'à la fin du contrat constitue indéniablement une victoire dans le rapport de force engagé avec la direction du lycée Marie Curie.

Le syndicat Sud éducation Alsace a cependant pris connaissance du rapport de la CCP qui n'a pas été en mesure de qualifier les fautes reprochées, le proviseur du lycée Marie Curie ayant lui-même été contredit par le témoin de l'administration qui était présent le 6 février devant l'établissement.

Si aucune sanction n'a été proposée, l'avis rendu par la CCP ne tient pas compte des éléments apportés par la défense et reprend mot pour mot les faits reprochés par le chef d'établissement, en dépit des éléments contradictoires et des incohérences du dossier.

Elle va même plus loin en reprochant à Yann d'avoir contribué à empêcher la tenue des E3C qui devaient avoir lieu le 6 février 2020 lorsque

plusieurs dizaines de personnes ont manifesté devant le lycée Marie Curie. Or, aucune épreuve n'était organisée ce jour-là.

Sud éducation Alsace dénonce le licenciement arbitraire de notre collègue, sans qu'aucune sanction n'ait été proposée, ainsi que l'avis rendu par la CCP qui va rester dans son dossier administratif.

Pour Sud éducation Alsace c'est donc bien le droit de grève, l'action syndicale et collective et leur corollaire, le piquet de grève, qui sont mis en cause et que l'on veut traiter sur le plan disciplinaire, avec tout l'arbitraire que cela implique puisque l'employeur est juge et partie à la fois.

Les méthodes de répression utilisées contre Yann sont par ailleurs loin d'être un cas isolé. Un autre exemple emblématique de cette répression est l'affaire de nos 4 collègues de Melle, convoqués à des conseils de discipline pour avoir participé à des rassemblements contre la mise en place des E3C.

**Face à la répression anti-syndicale la solidarité est notre arme !**

**Sud éducation Alsace appelle les collègues à se joindre au rassemblement de soutien aux 4 de Melle le mercredi 14 octobre à 15h devant le rectorat de Strasbourg (6 rue de la Toussaint) !**